

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 1^{er} juillet 2014 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès verbal du 12 mai 2014
3. Demande de crédit pour l'isolation des combles et le drainage du pied de façade Est de la Maison de Commune
4. Demande de crédit pour l'informatisation et la gestion des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de diverses thématiques
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

A 20H, M. Stéphane Guillaume ouvre la séance avec les salutations d'usage. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1) Appel

M. P. Juvet et M. P. Debiève sont excusés.
9 membres sont présents.

2) Procès verbal du 12 mai 2014

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

3) Demande de crédit pour l'isolation des combles et le drainage du pied de façade de la Maison de Commune

C. Pétremand nous informe que les glaçons qui se forment au bord du toit sont dangereux, c'est pourquoi une isolation des combles est demandée. Le drainage du pied de façade devient impératif étant donné que de l'eau s'infiltré dans le sous-sol et que certains documents d'archive sont déjà contaminés par des moisissures.

S. Evard, au nom de la commission financière, recommande au Conseil général d'accepter la demande de crédit.

C. Pétremand lit l'arrêté y relatif.

S. Guillaume soumet l'objet au vote.

7 oui / 0 non / 1 abstention.

La demande de crédit de fr. 30'000.- est acceptée.

4) Demande de crédit pour l'informatisation et la gestion des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de diverses thématiques

L. Piaget informe que, pour répondre aux interrogations de la commission financière, il a obtenu quelques renseignements complémentaires de Newis. On peut intégrer les données nous-mêmes pour autant qu'un membre du personnel suive la formation adéquate. Ou on peut leur signaler les petites modifications à effectuer par téléphone et Newis les effectue au prix de fr. 95.- de l'heure. Si des modifications doivent être relevées sur le terrain, ils se déplacent, et les frais sont calculés uniquement depuis St-Sulpice étant donné que l'ingénieur en charge de cette tâche y est domicilié.

L. Schlichtig demande pourquoi nous avons besoin du bureau Newis en cas de panne sur le réseau ?

L. Piaget répond que Newis va intégrer les données au mètre près, tant pour les réseaux d'eau que d'épuration, ce qui nous permettra de ne pas devoir chercher les fuites au hasard. Idem pour les chemins communaux et le cimetière. De plus, en accord avec les employés communaux, étant donné que la réception 3G n'est pas optimale dans la commune, cette option a été abandonnée mais pourrait être activée à l'avenir.

Annick Juvet demande si avec cette base, on pourrait à l'avenir améliorer les réceptions de smartphone, tablettes, etc.

L. Piaget répond par l'affirmative, seulement les frais annuels seront plus importants.

S. Evard recommande, au nom de la commission financière, d'accepter la demande de crédit.

L. Piaget lit l'arrêté y relatif

S. Guillaume soumet l'objet au vote.

8 oui / 0 non / 0 abstention.

La demande de crédit de fr. 39'000.- est acceptée.

5) Informations

C. Pétremand informe que le restaurateur a 6 mois de retard de loyer et qu'il a été mis en demeure de payer ses loyers arriérés.

L. Schlichtig se demande comment cela est-il possible ? Le bistrot ne marcherait-il pas ?

S. Evard relève qu'il y a toujours du monde

C. Pétremand ne peut pas répondre car la commune n'a pas encore reçu ses comptes.

6) Divers

Boîte aux lettres sécurisée : G. Sermet souhaite savoir où en est le Conseil communal avec sa demande de boîte aux lettres sécurisée. Il souhaite une boîte plus profonde afin que l'on ne puisse pas ressortir du courrier depuis l'extérieur.

L. Piaget répond que le CC a mis en place un tournus, qui est effectué pour sortir le courrier pendant le week-end en cas d'absence du personnel du bureau communal, spécialement lors des votations, et qu'on va voir comment améliorer la situation.

Zone bleue : Ludovic Pétremand demande s'il est possible de supprimer deux places de parc situées devant la cabine téléphonique, pour plus de visibilité lorsqu'on arrive depuis les Combes. Y penser avant de refaire les marquages !

L. Piaget répond que le but de ces places était la chicane afin d'éviter le 30km/h dans le centre du village. Le Service des Ponts et Chaussées a indiqué une autre alternative qui est d'installer un stop avec un miroir au bas du Clos du Temple, ce qui n'est de loin pas la meilleure solution, surtout en hiver.

Le Conseil communal a pris note de cette demande et verra si l'on peut supprimer une ou deux places.

La parole n'étant plus demandée, le président Stéphane Guillaume lève la séance à 20h55.



Le secrétaire :
ps Fabien Pétremand